

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Union Sportive de la Blanche Mercredi 13 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi treize septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les administrateurs de l'Association Union Sportive de la Blanche se sont réunis en Conseil d'Administration dans la salle sous la mairie à Seyne-les-Alpes.

Le Conseil d'Administration est présidé par M. Gilbert Mathieu en qualité de Président et Mme Dominique Colombani en est nommée Secrétaire.

Les membres présents sont : Jean-Claude Mathieu, Daniel Silve, Kévin Rougon, Bernard Pastre, Sébastien Esclapez, Philippe Chauvin, Caroline Chevron, Jean-Noël Tron, Mireille Savornin, Adrian Gouy, Gérard Tron, Max Adouost, Gérard Michel, Patrick Laurent, Jean-Paul Pilli, Madeleine Médecin et Gilbert Mathieu. Les membres représentés ou excusés sont : Sophie Richaud, Michel Jame, Corinne Labeille, Stéphanie Avide, Jean-Pierre Guieu et Xavier Héritier, soit un total de 17 administrateurs présents ou représentés. Sont présents mais non membres du CA : Dominique Colombani, salariée.

Plus du tiers des administrateurs étant présents ou représentés, le Président déclare que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Forum des associations
- Assemblées générales
- Remise des prix
- Bilan des manifestations
- Bilan des audits
- Questions diverses

Le président remercie la présence des membres puis ouvre la séance.

Gilbert Mathieu demande s'il y a des oppositions au vote à main levée pour ce conseil d'administration.

Vote : Le conseil d'administration a accepté de délibérer à main levée à l'unanimité.

Comme il y a beaucoup de points à aborder l'ordre du jour est quelque peu modifié.

Première résolution : Bilan des manifestations de l'été

24 et 25 juin : Bol d'or : réussite financière et morale, 40 équipes, grosse organisation mais belle manifestation.

9 juillet : Ran'Dormillouse : Malgré une météo peu favorable et une faible participation (80 personnes), il s'agit de l'une des meilleures éditions. Bonne ambiance avec la fanfare et le spectacle médiéval.

19 juillet : Challenge de course d'orientation 04/05 à Chabanon organisé USB Thalweg 04 : 25 participants dont la présence d'un champion de la catégorie espoir.

13 août : Trail de Dormillouse : gros succès pour l'entrée du 24 km au Challenge des Trails de Provence dans la catégorie trails courts, 340 concurrents. Le trail kids a réuni 96 enfants. L'an prochain, le 42 km intégrera également le Challenge des Trails de Provence. Il faudra limiter la participation à 450 coureurs car il y a une interdiction pour plus de 500 personnes dans le secteur du col bas en zone Natura 2000 et de plus il faut rester raisonnable et organiser une belle épreuve dans la mesure de nos capacités.

10 septembre : Endurance TT USB Moto : 1ère édition et beau succès avec 183 engagés soit environ 130 motos. 2 parcours de 2h et 4h sur un circuit magnifique. Seul bémol, la pluie de la veille a engendré quelques difficultés au départ, le tour de reconnaissance a été décalé et les temps de course ramenés à 1h30 et 3h30. Cette épreuve comptait pour le championnat de Provence.

16 et 17 septembre : Raid de la Blanche à Selonnet, finale du championnat de France des raids d'orientation.

Deuxième résolution : Point sur la section Moto

Lors du dernier CA, nous n'avions toujours pas eu les subventions de l'agglomération soit 25.000€ de fonctionnement et 5.700 € d'événementiels. La priorité avait été donnée au maintien des postes des salariés, décision votée à l'unanimité du CA. Hélas Christophe Cuche a sollicité les élus et la Ligue de Provence de moto afin de contraindre l'USB à lui verser les subventions qu'elle n'avait pas encore perçues. Il accuse notamment l'USB de « tenter de se faire de l'argent sur le dos de la moto » et formule des reproches et accusations graves envers le CA. Le président lui a donc demandé des excuses. Au niveau de l'organisation, l'USB est très satisfaite de la section moto, il y a eu 2 belles manifestations en 2017, mais Gilbert précise qu'il a très mal pris le fait de se faire traiter de voleur. Pour information, la moto est toujours bienvenue aux réunions. Philippe ayant aussi très mal pris ces propos, il a rencontré Christophe à sa demande. Lors de ce face à face, il lui a précisé que son comportement était inadmissible et lui a proposé à titre personnel (sans aucun mandat) de démissionner de la présidence, ou que la section moto quitte l'USB. Pour Max Adaoust et Gérard Tron, adhérents de la moto présents au CA, la situation est très inconfortable. L'AG de la moto étant prévue fin septembre, ils proposent qu'une réunion ait lieu au préalable avec Christophe et Gilbert.

Troisième résolution : Forum des associations

Le forum aura lieu samedi 16 septembre 2017 à Barles. Sans la CCPS, l'USB se retrouve seule pour l'organiser, il y a environ 35 associations sur la vallée sans compter les 18 groupes de l'USB. Mais le tour des villages étant commencé, il aurait été dommage de s'arrêter alors qu'il ne restait qu'une commune. Marie-France Dulau, en tant que suppléante de Benoit Cazeres à P2A, a accepté de coordonner tout ça. Une réunion a eu lieu fin août : le délai étant trop court pour organiser le forum à la date initialement prévue (2 septembre), il a donc été repoussé au 16 septembre (la date du 10 étant déjà prise par de nombreuses manifestations). La commune de Barles met à notre disposition des tables et chaises, elle offre également l'apéritif le midi. La buvette sera tenue par l'association des Clues de Barles). Il manque des barnums, Patrick Laurent propose ceux de la commune de Verdaches. Pour les sections, RDV samedi matin à 8 h pour aider à la mise en place.

Quatrième résolution : Assemblées Générales et subventions

Toutes les sections doivent tenir leur AG le plus tôt possible. Il serait bien que tout soit fini au 15 octobre car les dossiers de subventions de la Région doivent être déposés avant le 30 octobre. Une fois votre assemblée effectuée il faut envoyer au bureau de l'USB le compte-rendu moral, le bilan financier (dans lequel doivent apparaître les subventions votées même si vous ne les avez toujours pas reçues (il faut les rentrer en compte mais ne pas faire le rapprochement bancaire), et la liste des adhérents 2016-2017 à jour de leur cotisation.

Bonne nouvelle pour les subventions, les 25.000€ de fonctionnement et les 5.700€ d'évènementiels ont été versées par l'Agglo. Vous trouverez ci-joint le tableau résumé avec le projet de répartition pour le fonctionnement, à étudier pour validation au prochain CA. Cette proposition a été établie en fonction des besoins des sections et de la réserve financière de chacune d'entre elles, il est demandé aux activités ayant des avoirs d'être solidaires des autres.

Au sujet des subventions, Gilbert rappelle que pour le CNDS la somme allouée ne peut pas donner lieu à un versement mais doit être utilisée afin de payer des factures.

Pour le paiement des évènementiels, il faut obligatoirement fournir le bilan de la manifestation.

Remerciement de Philippe pour la participation à l'audit réalisé par Mme Ailhaud et pour la compréhension des clubs face à une situation difficile.

Cinquième résolution : Remise des prix

La remise des prix aura lieu le samedi 4 novembre 2017 après l'AG. Pour les horaires de cette journée, l'AG commencerait vers 14h, la remise des prix vers 17 h suivie de l'apéritif à 19 h. Pour l'ambiance, Gilbert propose le groupe El Magas et Alexandre Videau, ils pourraient assurer la soirée pour un montant de 500€. Il reste à lancer des devis pour le repas (formule buffet, repas, paella géante ?), il est envisagé de faire payer une participation d'environ 13€. Une buvette sera également mise en place ce jour-là pour aider à financer la soirée. Les performances seront valorisées et tous les enfants seront récompensés. Il est demandé aux sections de préparer dès à présent la liste de toutes les personnes. Toutes les suggestions sont bonnes à prendre alors n'hésitez pas à nous faire parvenir les vôtres, de même si vous avez des animations à proposer.

Sixième résolution : Questions diverses

Nouvelles sections : l'USB compte désormais une nouvelle section : « Auto Passion de la Blanche ». Le bureau est composé de Daniel Silve, président, Michel Grambert, vice-président, Georges Lauret, secrétaire, et Lydie Lauret, trésorière. La première manifestation aura lieu le 7 octobre 2017, il s'agira d'une balade au road-book nommée « Monges-Alpes » sur 250 kms et 7 cols limitée à 40 concurrents.

Une réunion en vue de la création d'une section escalade est prévue début octobre.

Emploi USB : le contrat de Dominique s'achève le 31 octobre. Nancy reprendra son poste le 17 novembre 2017 mais à sa demande elle effectuera un mi-temps et pour l'instant elle sera seule car il n'y a plus de contrat aidé. Philippe a tout de même contacté Pole Emploi, ils sont dans le flou le plus total, du lest sera sûrement lâché sur les contrats aidés mais cela devrait principalement toucher les associations de services à la personne, l'USB ne serait donc pas concernée mais Philippe a précisé à notre interlocuteur que si toutefois un CAE est disponible, l'association serait très intéressée.

Ski Pass : Concernant les ski-pass, une réunion a eu lieu afin de tout mettre en place et fixer les tarifs. Le ski pass enfant à 55€ est reconduit et élargi à tous les enfants de l'Agglo. La commission cherche un moyen de proposer un ski-pass à prix réduit pour les résidents tout en restant dans la légalité. L'an dernier, c'est l'Office du Tourisme qui avait organisé des ventes flash pour ces forfaits. L'USB est donc sollicitée pour vendre ces ski-pass aux habitants du pays. Etant une association nous pourrions les vendre à nos adhérents, il s'agirait d'un dépôt-vente ? Mais il faut s'entourer de

toutes les garanties afin de rester dans la légalité et ne pas être accusé de discrimination : un expert juridique va être consulté.

Association AVSA : l'association vélivole est en grande difficulté, le terrain a été vendu et ils sont en conflit avec le nouveau propriétaire. Ils ont entamé une action en justice et demandent le soutien de l'USB (voir courrier ci-joint). Gilbert nous apprend qu'ils sont également en conflit avec la Mairie de Seyne qui les a interdit de décollage avec le Lambada. Ces éléments nous dissuadent d'intervenir dans un conflit dont nous ignorons tout, et il y a sans doute plus à perdre qu'à gagner. Le CA s'est donc déclaré contre l'adhésion de l'AVSA à l'USB à l'unanimité.

Dossier préfecture : Mireille souligne le problème des dépôts de dossiers en Préfecture. En fait cela devient de plus en plus compliqué, il s'agit d'une torture morale. Gilbert propose qu'un courrier d'information pour les élus et le Préfet soit préparé et présenté au prochain CA. Il nous informe également d'un décret visant à simplifier les procédures.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/8/9/INTD1708130D/jo/texte>

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le mercredi 21 juin 2017, signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président, Gilbert MATHIEU



La Secrétaire de séance, Dominique Colombani

